



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 05 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le vingt-huit février 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-deux février 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAÏ, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme BOURDEL

M. FLATET a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme BOMBRAÏ

Mme LE MOEL a donné procuration à Mme SONNET

M. LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE

♦♦♦♦♦♦♦♦

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

E X P O S É

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, deux mois maximum avant l'examen du Budget Primitif.

Ce document a été examiné lors de la commission « Finances-Personnel » réunie le 20 février 2023.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal par son vote prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2023.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 28 février 2023

La secrétaire de séance,



Alice CHAUVIN

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

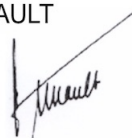
044-214400368-20230303-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT





Ville de CHÂTEAUBRIANT

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



Février 2023

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il doit se tenir dans les deux mois ½ précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :







- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- ✓ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2023.

Il est aussi à noter le changement de norme comptable, délibéré le 16 décembre 2021, pour le remplacement de la norme M14 par la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023, anticipant ainsi d'un an l'obligation de passage à cette nouvelle norme. Les budget annexes, Assainissement, Bowling et Energies Nouvelles, gérant un service public industriel et commercial (SPIC), restent, pour leur part, sur leur nomenclature initiale.

Le Budget Principal Ville

- I. Éléments de contexte relatifs aux Collectivités Locales
- II. Présentation des Finances 2022 et Projections 2023
 -  Point sur l'exécution du Budget 2022
 -  Les dépenses de Fonctionnement
 -  Les recettes de Fonctionnement
 -  L'encours de la Dette
 -  La Capacité d'Autofinancement
 -  Les Investissements 2023

Les Budgets annexes

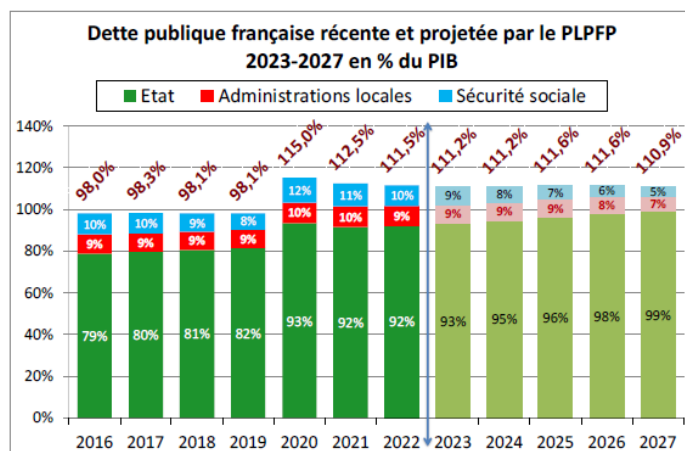
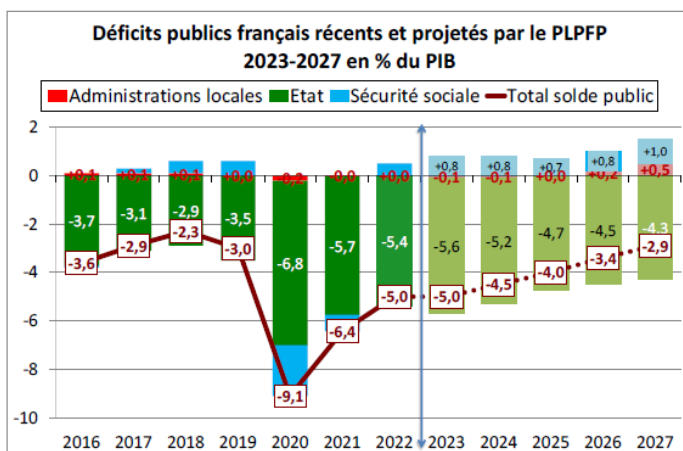
- III. L'Assainissement
- IV. Le Bowling
- V. Les Energies Nouvelles

LE BUDGET PRINCIPAL VILLE

I. Contexte relatif aux Collectivités Locales

I. Prévisions de la Loi de Finances 2023 au niveau National :

- Inflation : 4% en 2023, 3% en 2024. Vision optimiste aux regards des perspectives de la Banque de France et de différents instituts (+7 %M en 2022)
- Une prévision de croissance de +1% en 2023 (l'activité française frôlera la récession) et +2% en 2024.
- Un déficit public à 5 % du PIB (après un déficit de 6.4% en 2021).
- Une dette publique française près de 2 300 milliards € en 2023 (111.5 % du PIB), contre 98.3% à la fin de l'année 2017.



- Il est attendu des collectivités locales qu'elles dégagent des excédents afin de contribuer pour 30% à l'effort de réduction du déficit public national et compenser la poursuite de la hausse de la Dette de l'Etat.
- Un taux de chômage national de 7.3 % au 3ème trimestre 2022.

➡ **Sur Châteaubriant, il est constaté un taux de chômage de 5.7 % pour cette même période (Source : INSEE)**

- Pause sur la Dotation Globale de Fonctionnement
Depuis 2017, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.
- ☞ Au regard de la LFI 2023, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront identiques à ceux de 2022.

Malgré tout, cette enveloppe nationale de DGF n'est pas garantie pour chaque collectivité.

- Fiscalité directe locale :
 - ☞ Taxe d'habitation : Plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023.

La perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti via un coefficient correcteur.

☞ **Pour 2022, cette taxe d'habitation ne représentait plus que 93 032 € pour la Ville.**

- ☞ Revalorisation des bases locatives : L'Etat a décidé de revaloriser les bases d'imposition 2023 de +7.1 % en fonction de l'évolution de l'inflation ayant pour effet direct une augmentation des recettes de la fiscalité pour la Ville.
Après une évolution de 0,2% en 2021, et de 3.4% en 2022, le taux retenu par les parlementaires pour 2023 est de +7,1%.

POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022

Les montants figurant dans la colonne « Prévu » correspondent aux crédits ouverts (budget primitif, décisions modificatives).

Ceux figurant dans la colonne « Mandaté » reprennent les dépenses et les recettes réalisées et engagées au 31 décembre 2022. Seules les opérations réelles sont portées sur les tableaux ci-dessous.

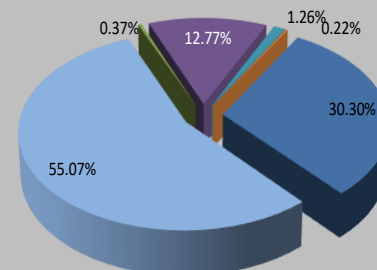
Tous les chiffres présentés sont provisoires. La clôture des comptes avec la Trésorerie n'est pas intervenue à la rédaction de ce rapport.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	% Réalisé
011-Charges à caractère général	4 170 000.00 €	4 163 641.59 €	99.85%
012-Charges de personnel et frais assimilés	7 610 000.00 €	7 566 717.94 €	99.43%
014-Atténuation de produits	51 000.00 €	50 900.00 €	99.80%
022-Dépenses imprévues	10.00 €		0.00%
65-autres charges de gestion courante	1 744 000.00 €	1 754 435.10 €	100.60%
66-Charges financières	174 000.00 €	173 410.41 €	99.66%
67-Charges exceptionnelles	32 600.00 €	30 528.94 €	93.65%
Total	13 781 610.00 €	13 739 633.98 €	99.70%

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2022



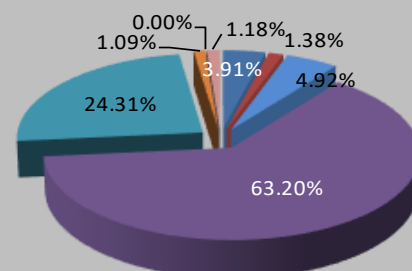
- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel et frais assimilés
- 014-Atténuation de produits
- 66-Charges financières
- 65 - autres charges de gestion courante
- 67-Charges exceptionnelles



Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	% Réalisé
002-Résultat de Fonctionnement reporté	616 361.72 €	616 361.72 €	100.00%
013-Atténuation de charges	199 000.00 €	216 697.89 €	108.89%
70-Produits des services, du domaine et...	726 000.00 €	775 342.25 €	106.80%
73-Impôts et taxes	10 020 000.00 €	9 951 645.67 €	99.32%
74-Dotations et participations	3 791 000.00 €	3 827 830.68 €	100.97%
75-Autres produits de gestion courante	159 000.00 €	172 100.09 €	108.24%
76-Produits financiers	238.28 €	44.04 €	18.48%
77-Produits exceptionnels	110 000.00 €	186 534.96 €	169.58%
Total	15 621 600.00 €	15 746 557.30 €	100.80%

RECETTES FONCTIONNEMENT 2022



- 002-Résultat de Fonctionnement reporté
- 013-Atténuation de charges
- 70-Produits des services, du domaine et...
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotations et participations
- 75-Autres produits de gestion courante
- 76-Produits financiers
- 77-Produits exceptionnels

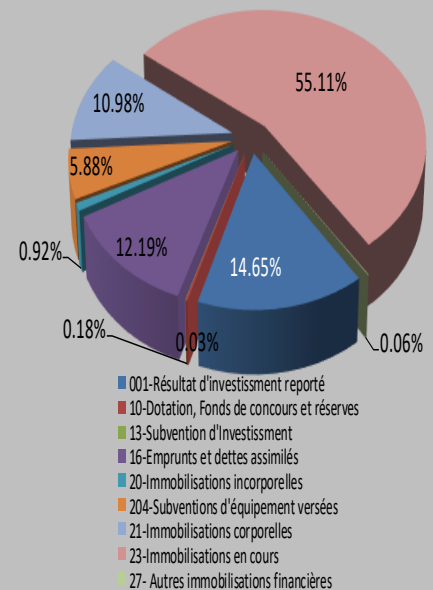


Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu+RAR	Mandaté+Engagé+ Reports	% Réalisé
001-Résultat d'investissement reporté	2 122 367.56 €	2 122 367.56 €	100.00%
13-Subventions d'Investissement	4 000.00 €	3 275.00 €	81.88%
16-Emprunts et dettes assimilés	1 244 292.85 €	1 239 487.00 €	99.61%
20-Immobilisations incorporelles	118 446.00 €	145 854.07 €	123.14%
204-Subventions d'équipement versées	467 587.41 €	465 863.92 €	99.63%
21-Immobilisations corporelles	1 274 981.53 €	1 220 820.08 €	95.75%
23-Immobilisations en cours	4 846 543.82 €	4 101 584.49 €	84.63%
27-Autres immobilisations financières	15 780.83 €	15 780.83 €	100.00%
Total	10 094 000.00 €	9 315 032.95 €	92.28%

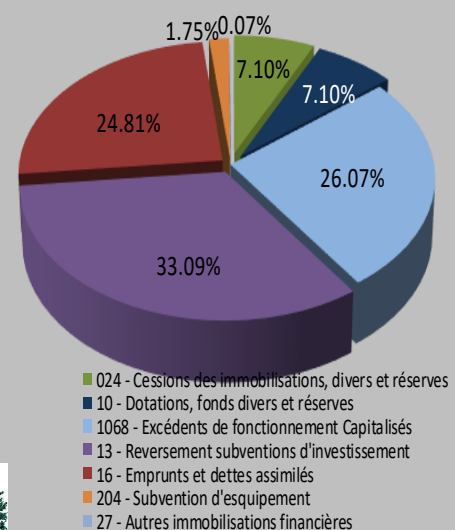
DEPENSES INVESTISSEMENT 2022



Recettes

Chapitre	Prévu+RAR	Mandaté/Engagé+ Reports	% Réalisé
024 - Cession des immobilisations, divers et réserves	779 000.00 €	765 000.00 €	98.20%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	928 000.00 €	953 283.75 €	102.72%
1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés	2 358 885.45 €	2 358 885.45 €	100.00%
13 - Reversement subventions d'investissement	2 380 164.21 €	1 833 163.17 €	77.02%
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 802 292.85 €	1 803 607.50 €	100.07%
27 - Autres immobilisations financières	5 657.49 €	5 657.49 €	100.00%
Total	8 254 000.00 €	7 719 597.36 €	93.53%

RECETTES INVESTISSEMENT 2022



Résultat prévisionnel - Année 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2022 (dont opérations d'ordre : - 633 110.72 €)	1 049 742.29 €
Résultat reporté 2021	616 361.72 €
Résultat net de fonctionnement	1 666 104.01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent 2022 (dont opérations d'ordre : + 633 110.72 €)	1 113 112.11 €
Solde d'exécution 2021	-2 122 367.56 €
Résultat net d'investissement	-1 009 255.45 €

RÉSULTAT PREVISIONNEL NET GLOBAL

Fonctionnement	1 666 104.01 €
Investissement	-1 009 255.45 €
Reports d'investissements sur exercice 2022 (D = 2 051 192.37 € ; R = 2 098 122.95 €)	46 930.58 €
Résultat net global 2022 (prévisionnel)	703 779.14 €

★ Ce résultat prévisionnel 2022 aurait été de : **1 238 779 €** sans l'incidence du point d'indice pour le personnel (+3.5%) décidé par l'Etat et l'inflation sur les énergies.

✚ Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)

Pour 2023, la tendance inflationniste, ressentie dès 2022, va aggraver et va directement bouleverser les équilibres d'action de la Ville.

En 2022, la Ville a subi des plusieurs impacts financiers en 2022 qui ont bouleversé ces équilibres :

- Par les diverses mesures d'Etat dont la revalorisation du point d'indice de +3.5 % au 1^{er} juillet 2022 à tous les fonctionnaires sans concertation avec les collectivités **(+105 K€ pour 6 mois)** et les mesures catégorielles (Cat C, SMIC...) **(+ 180 K€)**,
- Par les tensions sur les énergies fossiles depuis la guerre en Ukraine, ayant eu de fortes incidences sur les coûts énergétiques de divers équipements de la Ville **(+250 K€)**,
- A l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines. Alimentation, produits (carburants, nettoyage...), fournitures, matières premières, prestations ... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

Ces principales dépenses subies en 2022 ont une perspective de doublement en 2023.

Plusieurs mesures vont venir affecter la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

- L'augmentation du coût de l'énergie,
- L'augmentation du point d'indice (+3,5%) de la fonction publique sur une année entière,
- L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières, ...),
- Une inflation importante sur certains produits,
- L'évolution haussière des taux d'intérêts au niveau mondial et européen.

Au vu des trajectoires actuelles, la Ville conduit à un plan d'environ 5 % d'économies sur les charges à caractère général ou autres dont les moyens des services, les prestations externes, les événements et manifestations...

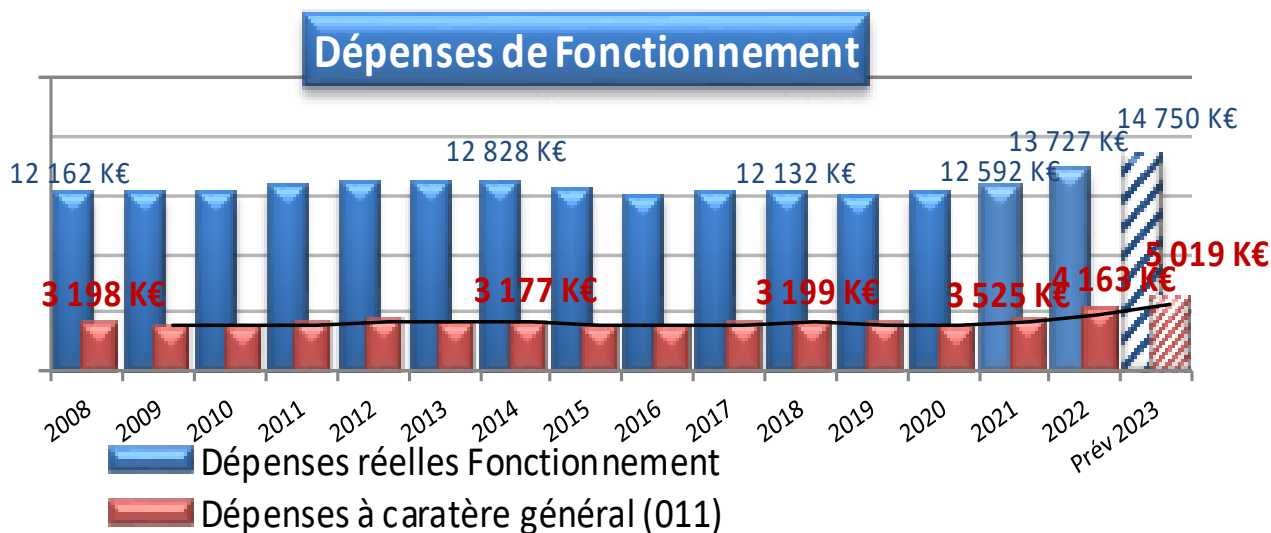
Malgré un contexte économique très difficile, la Ville de Chateaubriant va poursuivre son objectif : renforcer les services aux Castelbriantais pour un maintien de la qualité de vie, tout en contenant les dépenses de fonctionnement lui permettant de dégager des capacités d'investissement nécessaires, sans impacter les budgets futurs.

Les mesures d'économie et les bonnes pratiques entreprises depuis plusieurs années ne doivent pas fléchir et une grande vigilance doit s'imposer concernant les dépenses courantes de fonctionnement. Cela permettra de préserver notre capacité d'autofinancement pour les investissements et compenser la dynamique de la masse salariale qui représente une forte proportion des dépenses de fonctionnement.

A - Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses permettant aux services de fonctionner : fluides, fournitures de matériel et matériaux, l'achat des repas pour la restauration scolaire, les contrats de maintenance ou de service, l'entretien des véhicules, les assurances...

Evolution de ces charges avec une projection 2023



L'impact cumulé de l'inflation, subie en 2022 et prévisionnel en 2023, est tel que l'évolution des dépenses de fonctionnement, très encadrée jusqu'à présent, est marquée à ce budget primitif 2023 par une forte inflexion à la hausse.

Cela concerne un poste de charges « dépenses énergétiques » qui devrait s'accroître d'environ de +70 à +80 % entre le réalisé 2022 et le BP2023 soit environ 400 K€. Cette augmentation concentrée sur le volet gaz/électricité, malgré des nouveaux contrats d'électricité négociés par « Territoires d'Energies 44 (ex Sydela) permettent une stabilisation des prix à ce stade.

Mais la crise impacte aussi très fortement les achats de produits alimentaires, les matières premières, les produits fabriqués, les divers contrats de maintenance en raison de l'inflation sur les prix.

Face à de tels constats d'inflation, l'activation des leviers de sobriété énergétique entamée depuis fin 2022 et les recherches d'économies devraient permettre d'endiguer la hausse du chapitre des charges à caractère général à environ 5 %.

La maîtrise de ces dépenses sera poursuivie en 2023 à un niveau élevé de services de 1 100 €/an par habitant à Châteaubriant,

B – Les Dépenses de Personnel (Chapitre 012)

En 2022, les dépenses de Personnel ont représenté 55.11 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (55.95 % en 2021).

Les mesures d'Etat en 2022 représentent près de 300 K€ de dépenses supplémentaires sur les 521 K€ d'augmentations de la masse salariale constatées à fin 2022 :

- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022 (+115 K€) ;
- Les mesures catégorielles décidées par l'Etat : + 3 % (+168 K€) ;
- La prime inflation (+14 K€)
- La revalorisation du SMIC.

En année pleine, la revalorisation du point d'indice aura pour incidence d'augmenter ce chapitre 012 de près de 250 K€.

Certains éléments endogènes à savoir l'évolution naturelle de la masse salariale, les évolutions structurelles de la collectivité (GVT) et à sa politique sociale (augmentation du régime indemnitaire pour tous à compter du 1^{er} juillet 2022 de 12.5 €/an pendant 4 ans) ont conduit à une augmentation de 220 K€ sur ce chapitre.

Depuis le 1er janvier 2023, la Ville a mis fin aux dérogations sur la durée hebdomadaire de travail de 35 heures afin d'appliquer un décompte du temps de travail sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures par l'application des dispositions de la loi de transformation de la fonction du publique du 6 août 2019.

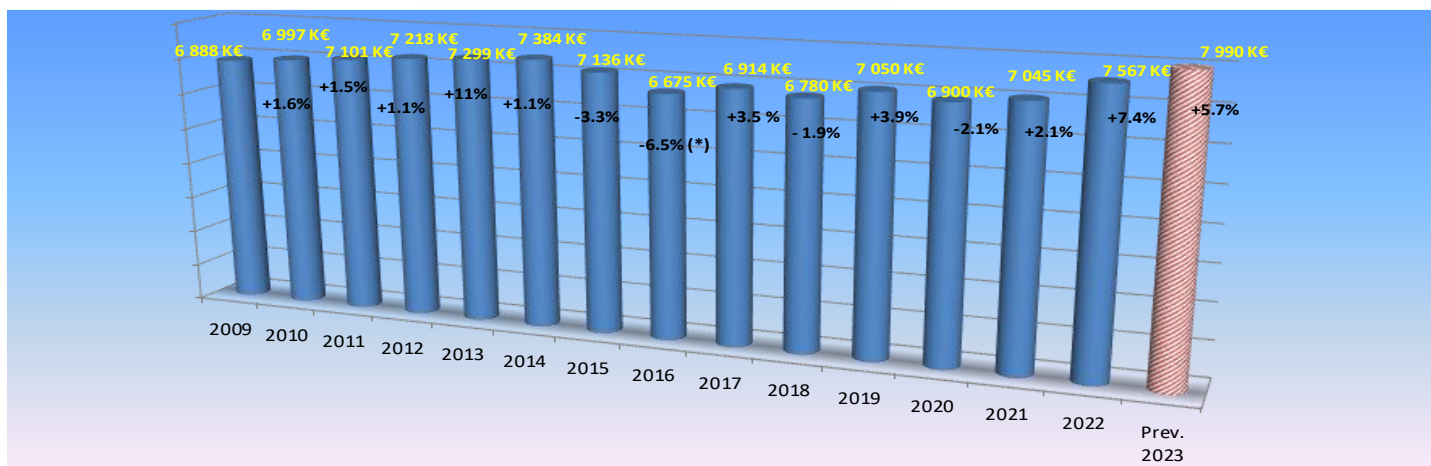
Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la commune reste attentive à l'évolution de ses effectifs et son adéquation avec le niveau de service attendu par la population.

La collectivité poursuit ainsi son action de pérennisation des effectifs, en définissant le caractère permanent de certains emplois occupés par des agents contractuels. Elle garantit ainsi une sécurité dans l'emploi, une stabilité dans la maîtrise des compétences professionnelles, ainsi qu'une qualité de service rendu aux usagers de ses services.

Les augmentations successives du SMIC liées à l'inflation et la prise en compte des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégories B et C vont accentuer ces dépenses sur 2023.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel jusqu'en 2022 et la prévision pour 2023.

Evolution dépenses de Personnel



Vous trouverez ci-dessous des éléments de présentation de la structure de dépenses du personnel.

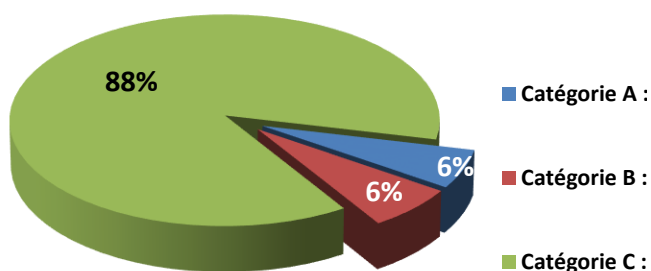
Point sur l'évolution des effectifs (Ville) au 31/12/N

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 (*)
TITULAIRES							
Effectifs	168	164	159	154	152	147	153
ETP	159.88	155.36	151.55	145.88	145.32	139.01	143.17
CONTRACTUELS							
Effectifs	42	29	41	30	37	43	41
ETP	40.83	28	40.57	29.36	36.28	42.5	40.5
TOTAL effectifs	210	193	200	184	189	190	194

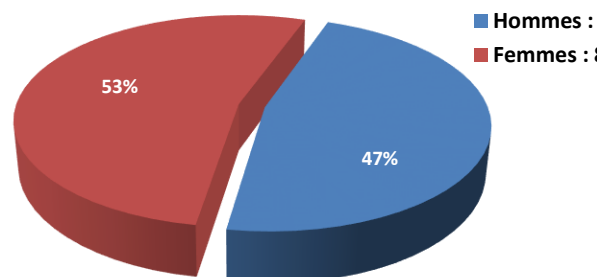
(*) Prévission

Structuration des emplois titulaires permanents

Par catégorie hiérarchique



Par catégorie de sexe



Les prévisions budgétaires 2022 a permis d'absorber les évolutions résultant pour partie de facteurs extérieurs, tels que l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui dépend de l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents et de la poursuite du dispositif règlementaire « Parcours Professionnel Carrières et Rémunération » (PPCR) sur l'ensemble des fonctionnaires, ainsi que les autres décisions de la collectivité liées :

- à la gestion prévisionnelle des effectifs. Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation et la répartition du travail dans la collectivité sont menées afin de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées.
- La Ville de Châteaubriant poursuit également sa politique en faveur de l'apprentissage en accueillant régulièrement des apprentis. Pour la collectivité, ces contrats permettent d'optimiser ses moyens et ses compétences tout en assurant son rôle citoyen. Ainsi, 6 apprentis en alternance ont été recrutés (coût pour la ville : 28 250 €).
- A l'instar des années précédentes et malgré le contexte sanitaire, la collectivité, soucieuse de faire découvrir le monde professionnel aux jeunes lycéens ou étudiants, a engagé :
 - ✓ **36 saisonniers en 2022**
 - ✓ **22 jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».**
 - ✓ **et a accueilli 91 stagiaires.**

Malgré les dépenses contraintes, l'objectif de maîtrise salariale sera poursuivi en 2023, étant précisé que la Ville de Châteaubriant dispose d'un bon ratio « dépenses de personnel » par rapport aux dépenses de Fonctionnement (Sources INSEE : chiffres 2022 avec données 2021):

- **55.12 % à Châteaubriant,**
- **60.40 %** en moyenne pour les villes de même strate

La prévision budgétaire prend en compte :

- ✓ la revalorisation du point d'indice de +3.5 % initiée au 1er juillet 2022 à tous les fonctionnaires sans concertation avec les collectivités (+130 K€),
- ✓ la revalorisation des grilles de la catégorie C décidée par l'Etat (+3.1 %) ;
- ✓ l'augmentation du régime indemnitaire à l'ensemble des agents,
- ✓ le maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permet de reconnaître l'implication des agents ;

Pour 2023, la dépense en Personnel (Chapitre 012) est estimée à **7 990 K€**.

C – Les autres dépenses de gestion courante (Chapitre 65)

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...), les subventions aux associations.

Depuis le début de la crise sanitaire, alors que de nombreuses collectivités avaient fait le choix de réduire les subventions versées aux associations, la Ville de Châteaubriant privilégie le maintien du soutien aux associations avec un montant des subventions versées à l'identique de 2020 et 2021.

Cet effort œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

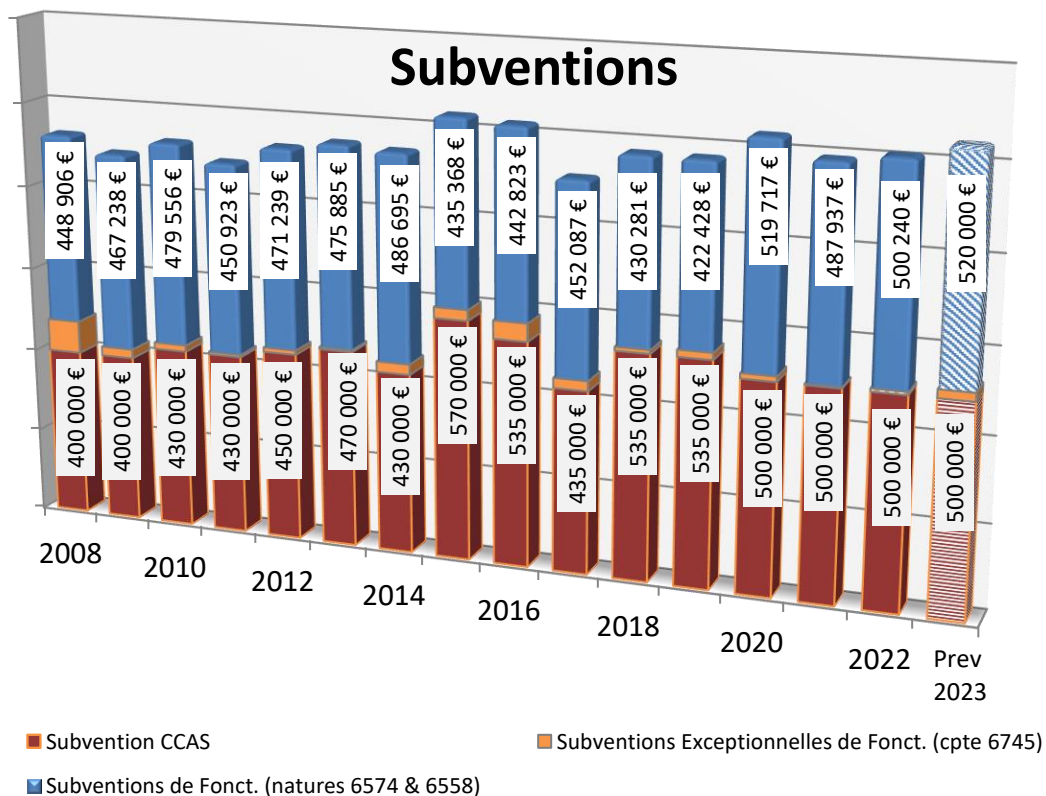
Annuellement, la collectivité consacre plus de 1.1 million € pour le tissu associatif castelbriantais.

Depuis plus de 15 ans, le sport est une priorité de l'action municipale dont le soutien financier et logistique apportés aux associations sportives.

Ainsi, l'enveloppe 2023, destinée à l'O.M.S. pour promouvoir le sport dans notre Ville, sera reconduite afin pour tenir compte de l'augmentation du nombre de premières licences délivrés par les clubs.

Pour le CCAS, la Municipalité continuera aussi à l'accompagner par le biais d'une subvention de Fonctionnement.

Evolution des Subventions depuis 2008 avec une projection pour 2022



Recettes Réelles de Fonctionnement (RFF)



A - Fiscalité Directe

DEPUIS 2001 : DES TAUX COMMUNAUX FAVORABLES AUX CASTELBRIANTAIS

Depuis 2001, la municipalité a mis en œuvre une politique volontariste par une baisse de 22% des taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti et un gel du taux de la taxe sur le foncier bâti jusqu'en 2014.

Châteaubriant reste l'une premières communes ayant une fiscalité la plus attractive pour ses concitoyens parmi les villes principales de l'Ouest de + 8 000 habitants.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE ENTRE 2001 ET 2021

	<u>Taxe Habitation</u>	<u>Taxe Foncière bâti (*)</u>	<u>Taxe Foncière non bâti</u>
CHÂTEAUBRIANT 	-22%	+ 12%	-22%
Moyenne Loire-Atlantique (*)	+ 69%	+ 39%	+ 22%
Moyenne Nationale (*) 	+ 81%	+ 26%	+ 21%

**(source Etat 1259 = années 2019, 2020 et 2021 : estimations)*

DEPUIS 2021 : REFORME DES TAUX SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TH

A compter de 2023, les Villes ne percevront plus la taxe d'habitation hormis pour les résidences secondaires.

Les seuls produits de la Fiscalité directe perçus par la Ville comprennent la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Ainsi pour compenser la suppression de la TH, la part départementale de TFPB a été transférée aux communes pour lequel le taux de référence des communes pour 2021 est égal au taux communal majoré du taux départemental.

Comparaison de la Fiscalité entre 2020, 2021 et 2022 (bases, taux et produits)

Réforme de la Fiscalité		
2020 <i>Avant la réforme</i>	2021 <i>Après la réforme</i>	2022 <i>Après la réforme</i>
TH Taux Ville : 15.07 % Base : 14 121 230 € Recette : 2 128 263 €	TH Taux Ville : 15.07 % Base : 679 282 € Recette : 102 368 €	TH Taux Ville : 15.07 % Base : 617 332 € Recette : 93 032 €
TF bâti Taux Ville : 19.79 % Base : 16 293 527 € Recette : 3 285 576 €	TF bâti Taux moyen : 34.79 % Taux Ville : 19.79 % Base : 15 088 991 € Recette : 5 255 395 €	TF bâti Taux moyen : 34.79 % Taux Ville : 19.79 % Base : 15 653 901 € Recette : 5 446 016 €
TF non bâti Taux Ville : 39.40 % Base : 208 071 € Recette : 81 980 €	TF non bâti Base : 208 247 € Taux Ville : 39.40 % Recette : 82 049 €	TF non bâti Base : 216 805 € Taux Ville : 39.40 % Recette : 85 421 €
Coefficient correcteur : 219 622 €	Coefficient correcteur : 219 622 €	Coefficient correcteur : 228 712 €
Total Recettes 2020 : 5 495 819 €	Total Recettes 2021 : 5 717 801 €	Total Recettes 2022 : 5 853 181 €

Mesures de sobriété et de prudence budgétaires pour entretenir les marges d'action de la Ville

Depuis 2001 et après une diminution de 22% de ces taux d'imposition, la Ville a dû recourir, en 2014, à 4 augmentations successives afin d'endiguer les baisses drastiques de sa Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat estimées à plus de 5 millions entre 2014 et 2017.

Par ailleurs, depuis cette politique volontariste de la Ville depuis 2001, la Ville s'est privée de recettes fiscales estimée à + de 6.5 Million €. Mais cette politique a bénéficié à tous les habitants castelbriantais par une pression fiscale faible par rapport à un maintien des taux de 2001.

Pour 2023, la tendance inflationniste, ressentie dès 2022, va aggraver et va directement bouleverser les équilibres d'action de la Ville.

Evolution de l'Inflation et des taux de fiscalité sur Châteaubriant depuis 2002

Année	Inflation Moyenne	Evolution taux imposition	
		Taxe Habitation & Taxe Foncière Non Bâti	Taxe Foncière Bâti
2002	2%	-5%	Pas de modification
2003	2.10%	-5%	
2004	2.10%	-5%	
2005	1.90%	-5%	
2006	1.60%	-3%	
2007	1.50%	-3%	
2008	2.80%	-3%	
2009	0.10%	-	
2010	1.50%	-	
2011	2.10%	-2.50%	
2012	2%	-2.50%	
2013	0.90%	-1%	
2014	0.50%	-	
2015	0%	+ 3.50%	
2016	0.20%	+ 2.00%	
2017	1%	+ 1.00%	
2018	1.80%	+ 1.00%	
2019	1.10%	-	"
2020	0.50%	-	
2021	1.60%	-	
2022	5.20%	-	
Total cumulé	32.50%	-27.50%	
2023	5.00%		+ 4.50%
Total cumulé	37.50%	-22.00%	

La prudence est, dès lors, de mise. Si la santé financière est saine avant inflation et les nombreux investissements de la Ville permettent de supporter une certaine dégradation de son épargne nette, la puissance des hausses et la volonté de préserver les capacités d'investissement sont absorbées compte tenu de la situation satisfaisante de la collectivité.

Depuis 2001, la Ville de Châteaubriant s'est attachée à garantir un service de qualité à chacun de ces citoyens malgré :

- les baisses successives des dotations de l'Etat de 2014 et 2017 (- 5 M € de recettes cumulées),
- la suppression progressive de la Dotation unique de compensation spécifique de la Taxe Professionnelle qui n'est plus versée par l'Etat depuis 2018 (- 5 M € de recettes cumulées).

Ce budget primitif 2023 a pour objectif de répondre au mieux aux préoccupations de la population castelbriantaise, tout en intégrant les contraintes liées aux contextes sanitaire et économique difficiles, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2023 ainsi qu'à la situation financière locale.

Il est rappelé que la Ville continuera de mettre à disposition des associations castelbriantaises les salles municipales, à titre gratuit, pour chaque première utilisation de l'année. Ces dernières bénéficient, également, de la mise à disposition de matériels et la Ville assure la sécurité pour la Halle de Béré.

La Ville va poursuivre ses actions en faveur de la culture visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale au travers son Théâtre de Verre mais aussi par son Musée Numérique qui participe au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

Pour la sécurité des populations et des biens, la Municipalité a maintenu une police municipale de proximité et un parc de caméras de vidéoprotection largement utilisé par les forces de sécurité intérieure pour contribuer à la résolution d'enquêtes menées par vos services en apportant des éléments afin de poursuivre les enquêtes judiciaires. La disponibilité de la police municipale passe par une présence sur des plages horaires adaptées aux besoins de la population.

Au travers son CCAS, la Ville a mis en place des actions afin d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien à tous les moments de la vie et le développement de services à la population, notamment au soutien des plus fragiles.

Malgré les crises, la Ville a maintenu un service à la population de qualité par le financement d'un service facultatif de qualité au travers la restauration collective servis aux 700 enfants mangeant quotidiennement dans les écoles.

La Ville propose un service public de proximité de qualité dans l'intérêt général.

Les services municipaux sont toujours plus fréquentés par la population, que ce soit pour des démarches administratives d'état Civil (naissances d'un enfant, mariages, et depuis quelques années, passeports et cartes d'identité), des inscriptions scolaires et périscolaires, des renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme ou des inscriptions aux actions culturelles et d'animations pour ne citer que ces quelques exemples malgré les hausses du coût des prestations, jusqu'ici régulières, mais dorénavant exponentielles depuis les événements en Ukraine.

Dans le domaine de la Santé, la Ville finance la location de bureaux au sein de la Maison Médicale Pluridisciplinaire sur le site de Choisel, ayant favorisé ainsi la venue de 5 nouveaux médecins sur Châteaubriant depuis septembre 2022. Elle finance aussi 2 Chefs de clinique au sein du Pôle de Santé.

Les festivités et illuminations de Noël resteront un objectif important, en lien avec les grands événements de 2023 (comme le Festival de Jazz en été) dans le double objectif de proposition qualitative et durable, pour la population castelbriantaise comme dans une dynamique d'attractivité de notre ville.

Dans la perspective du doublement de certaines dépenses en 2023 en plus de celles subies en 2022, la Ville s'engage dans une orientation budgétaire de prudence.

Au global, l'ensemble de ces leviers budgétaires est la réponse que la Ville peut donner, à ce moment de sa connaissance du contexte, dans l'objectif de soutenir le niveau d'investissement prévu.

Malgré toutes ces mesures, afin d'atténuer l'incidence sur son obligation d'équilibre budgétaire, la Ville doit proposer d'augmenter de **+4.5% sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2023**.

Pour 2023, une simulation fiscale montre, pour un couple sans enfant castelbriantais, un impact de 59 € :

- + 28 € au titre de la revalorisation des bases fiscales décidées par l'Etat (+7.1 %),
- + 31 € au titre de l'augmentation du taux TFPB.

Pour 2023, les taux des différentes taxes seront :

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur Propriétés non Bâties
2002	19,76%	18.20%	50.82 %
2008	14,86 %	18,20 %	38,87 %
2014	13.99 %	18.20 %	36.58 %
2020	15.07%	19.79 %	39.40 %
2021	15.07%	Taux de référence : 34.79 %	39.40 %
2022	15.07%	Taux de référence : 34.79 %	39.40 %
2023	15.07%	Taux de référence : 36.35 %	39.40 %

Les bases de la fiscalité évoluent favorablement :

- surtout par la dynamique des nouveaux permis de construire et/ou aménagement accordés sur la commune,
- et sur la revalorisation des bases décidée par l'Etat.

Sur Châteaubriant, les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction sont exonérées de Taxe Foncière durant les 2 années qui suivent leur achèvement.

L'exonération s'applique à compter du 1er janvier qui suit l'achèvement de la construction.

NOMBRE DE PC ACCORDÉS DEPUIS 2001

	Maisons individuelles	Immeubles et appartements maison logements	changement de destination d'un bâtiment en habitation	extension maison / véranda / garage ou préau	Bâtiments industriels, agricoles, commerciaux ou administratifs, extension, divers
TOTAL	815	470	45	560	382

Evolution Globale du Produit Fiscal et Prévision 2022

	2018	2019	2020	2021 (*)	2022(*)	Prév. 2023 (*)
Produit Fiscal (TH+TF)	5 210 771 €	5 330 949 €	5 495 819 €	5 717 801 €	5 853 181 €	6 440 000 €
Evolution produits/N-1		+ 120 178 € 2.31%	+ 285 048 € 5.47%	+ 507 030 € 7.42%	+ 522 232 € 6.70%	+ 586 819 € 10.03%

(*) dont le coefficient correcteur

B - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour Châteaubriant, La DGF représente 19 % des recettes de Fonctionnement en 2022. Elle comprend :

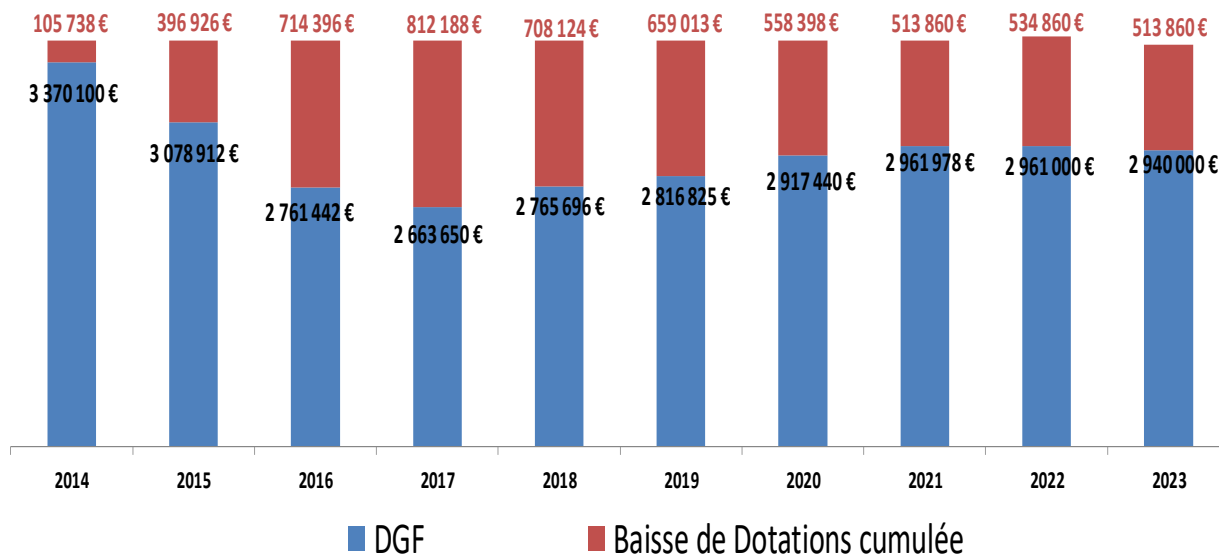
- la dotation forfaitaire (DF) (65% de la DGF) ;
- les dotations de péréquation communale (35 % de la DGF), constituées de :
 - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - DSU (15% DGF)
 - la dotation de solidarité rurale - DSR (18 % DGF)
 - la dotation nationale de péréquation - DNP (2% DGF)

Pour 2023, les montants des dotations et de péréquation seront reconduites à l'identique de 2022 comme annoncée dans la Loi de Finances 2022.

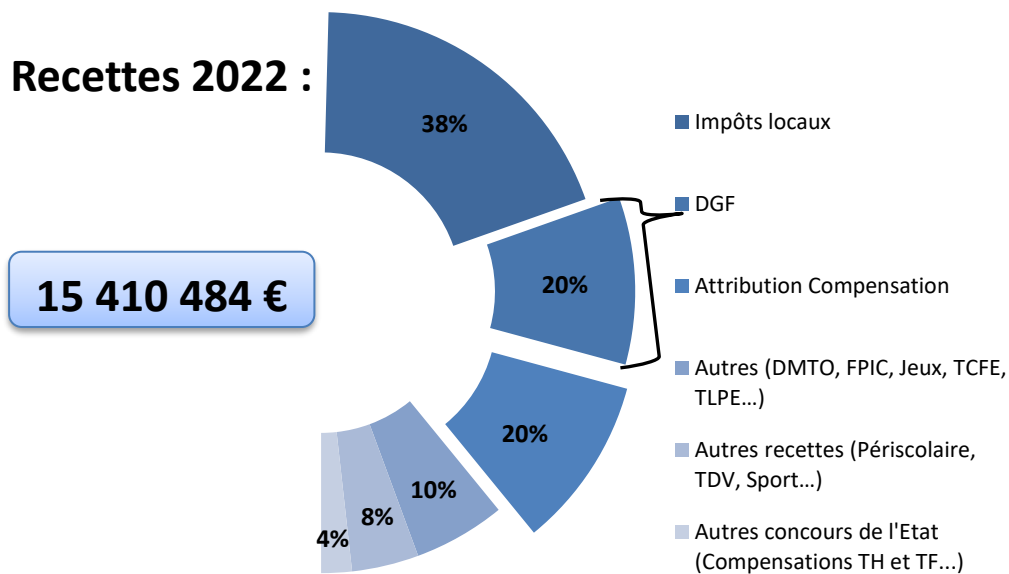
Evolution de la DGF de 2019 à 2022 et projection pour 2023

DGF	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/ 2021	Prévision 2023
D.G.F. : DF	1 942 737 €	1 936 535 €	1 915 818 €	1 902 297 €	-13 521 €	1 902 000 €
D.G.F. : DSU	372 420 €	397 777 €	417 400 €	437 303 €	19 903 €	437 000 €
D.G.F. : DSR	403 033 €	475 215 €	504 425 €	525 766 €	21 341 €	525 000 €
D.G.F. : DNP	98 635 €	107 913 €	124 335 €	74 758 €	-49 577 €	76 000 €
DGF	2 816 825 €	2 917 440 €	2 961 978 €	2 940 124 €	22 684 €	2 940 000 €

DGF



Depuis 2014, les baisses des dotations de l'Etat, cumulées, représentent un manque à gagner de **5 Millions €** pour la Ville.



C - Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
FPIC depuis 2018	152 415 €	143 486 €	150 719 €	154 874 €	158 170 €	160 000 €

D - Autres recettes de Fonctionnement

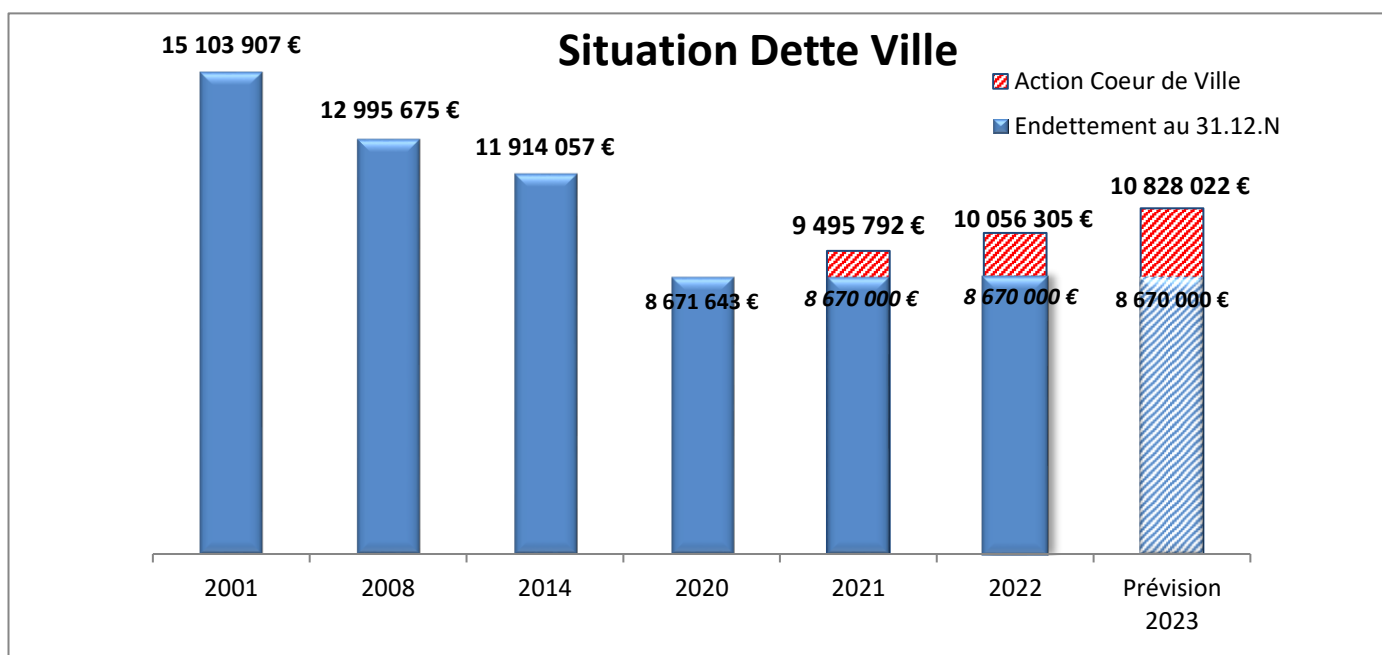
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes principales de fonctionnement et la prévision budgétaire pour 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisions 2023
Atténuation de charges	215 416 €	216 210 €	220 280 €	170 530 €	216 698 €	200 000 €
Produits des services, du domaine et v	767 004 €	760 346 €	507 048 €	669 951 €	802 294 €	700 000 €
Attribution de compensation	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €
Reversement sur jeux paris hippiques				82382 € (*)	36 053 €	35 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	158 470 €	164 507 €	172 292 €	167 362 €	163 567 €	165 000 €
Taxe sur l'électricité	266 349 €	260 020 €	262 896 €	266 133 €	276 456 €	265 000 €
Taxe additionnelle aux droits de muta	307 363 €	463 586 €	431 053 €	561 737 €	652 153 €	475 000 €
État - Compensation au titre des exon	548 178 €	580 447 €	605 553 €	504 672 €	539 607 €	530 000 €
Regions - Utilisation Gymnases et terr	34 470 €	36 342 €	19 895 €	27 132 €	33 298 €	33 000 €
Département - Utilisation Gymnases €	78 996 €	57 667 €	39 139 €	56 031 €	46 070 €	47 000 €
Revenus des immeubles		169 713 €	127 883 €	144 185 €	172 288 €	170 000 €

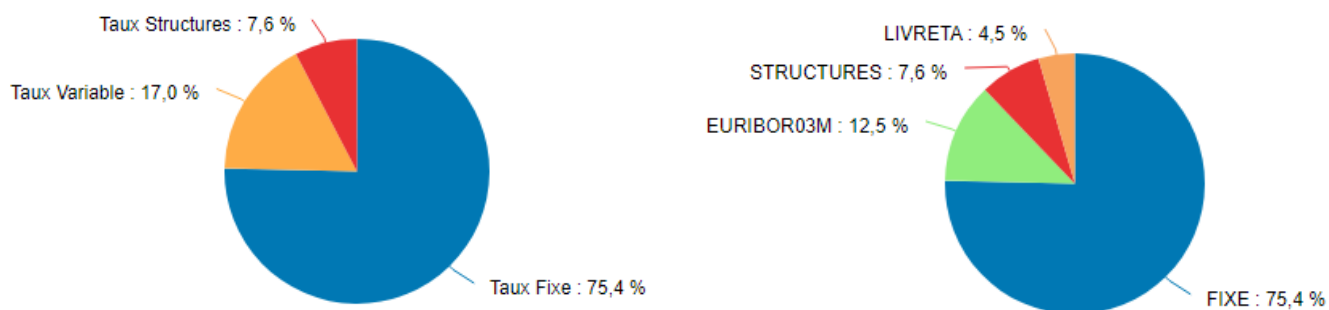
(*) Gains des années 2019 et 2020

L'Encours de la Dette

Caractéristiques de l'encours de la dette au 31/12/2021 :



- La structure de la dette est saine et **sans emprunt toxique** (classée en 1A et B1)



- L'encours de dette s'élève à **10 056 305 €** soit **806 €** par habitant (moyenne de la strate **829 €**) avec un taux moyen de 2.12 %.
- A fin 2022, la capacité de désendettement de la Ville est de **7.41 ans**.
- Pour 2023, il est envisagé d'inscrire un emprunt maximum à hauteur de 1 800 K€ incluant les opérations « Action Cœur de Ville ».
- A fin 2023, ce ratio de désendettement serait à 7.9 ans si cet emprunt est réalisé à 100%.
- L'objectif du mandat est de rester en dessous de l'endettement par habitant correspondant à la strate.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute (RRF-DRF). Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

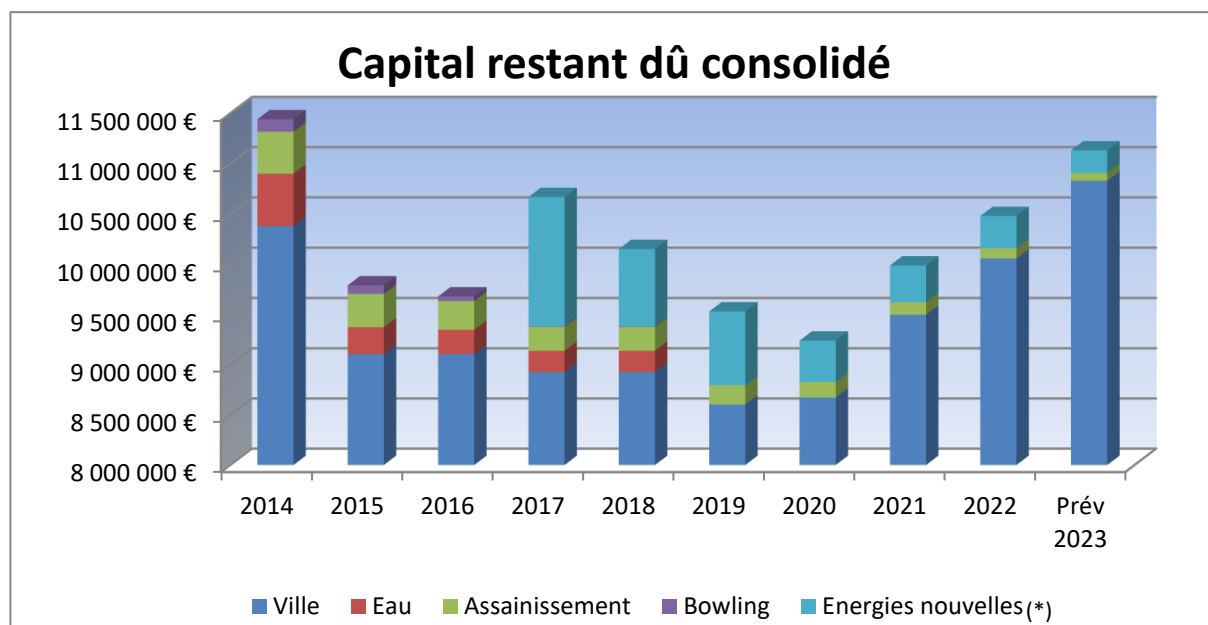
Châteaubriant a une situation financière satisfaisante.

Point sur la structure et la gestion de la Dette (Budgets principal et annexes)

Capital restant dû consolidé (au 31.12.N)

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
--	------	------	------	------	------	----------------

Ville	8 926 049 €	8 653 256 €	8 671 643 €	9 495 792 €	10 056 305€	10 828 022 €
Eau	212 413 €					
Assainissement	238 440 €	192 412 €	157 034 €	125 778 €	102 832€	78 909 €
Bowling	6 257 €					
Sous Total Budgets consolidés	9 383 159 €	8 845 668 €	8 828 677 €	9 621 570€	10 159 137 €	10 906 931 €
Energies nouvelles (*)	767 000 €	734 035 €	410 745 €	365 128 €	319 180€	222 899€
TOTAL Budgets consolidés	10 150 159€	9 579 703€	9 239 422 €	9 986 698€	10 478 317 €	11 129 830 €



(*) Reliquat de l'emprunt remboursé par redevance annuelle d'Engie/Cofely jusqu'en fin 2029.

+ Capacité d'Autofinancement

A- Les épargnes de la collectivité

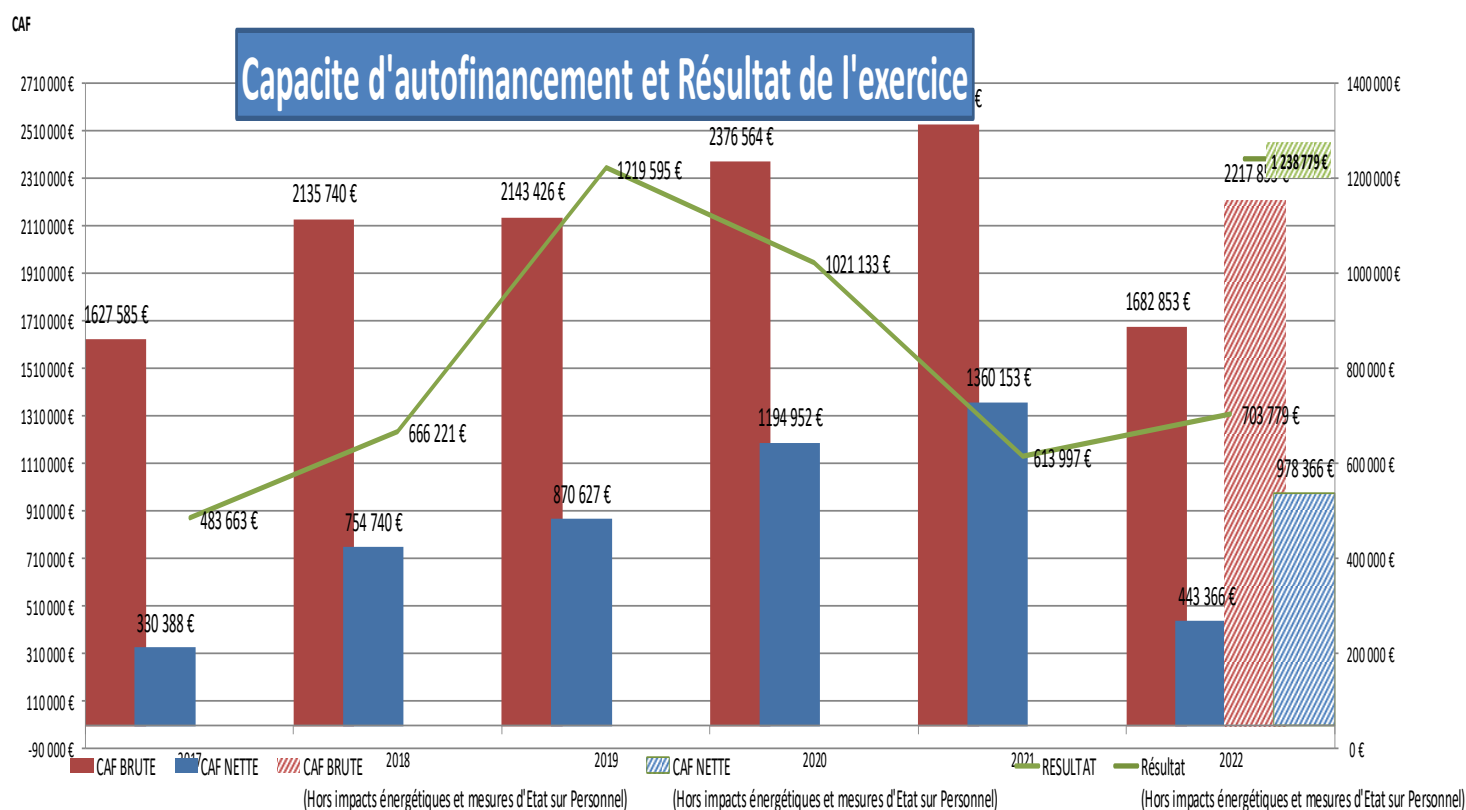
Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

- L'épargne brute (EB) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement après retraitement des travaux en régie. Elle sert ainsi à financer :
 - le remboursement du capital de la dette de l'exercice
 - l'autofinancement des investissements
- L'épargne nette (EN) ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel sur un exercice. Celle-ci est composée de l'épargne brute auquel a été soustrait le montant du capital de la dette de l'exercice.

Ce ratio majeur d'analyse des collectivités permet de mesurer le pourcentage de recettes qui pourront être alloués à la section d'Investissement.

Pour Châteaubriant, le taux d'épargne brute (CAF brute/RFF) est égal à **11%** (moyenne de la strate entre 11 et 13%). Ce fléchissement de ce taux, par rapport à l'année 2021 (17%), est essentiellement dû aux différentes augmentations énergétiques et des dépenses de personnel subies en 2022.



+ Les Investissements 2023

A- Pluriannuel des investissements :

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et le remboursement de la dette (point évoqué dans la section « encours de la dette »).

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements prévisionnel pour la période 2023/2026, pourraient déjà être retenus les projets suivants :

PLURIANNUEL 2023-2026

	Action Cœur de Ville	2023	2024	2025	2026
Aménagement Foire Exposition de Béré		600 000 €			
Aménagement Rue du Château	X	1 400 000 €			
Rehabilitation de la Grande Rue	X	750 000 €			
Aménagement Pôle Associatif	X	4 175 000 €			
Amélioration habitat (OPAH)	X	400 000 €			
Salle associative de Choisel	X	1 800 000 €			
AMI Terrasses (Acquisition immeubles)	X				
Rénovation des ST					
Cimetière paysager - Extension 4ème Tranche		3 500 000 €			
Acquisition et Aménagement parc Trinité	X				
Programme de Parkings					
Aménagement quartier Ville-aux-Roses	X				
Programme Voirie					
Vidéoprotection			200 000 €		
Dépenses récurrentes Investissement			4 800 000 €		
Pluriannuel Investissements 2022-2026			17 625 000 €		

B- Les principaux Investissements 2023 :

En 2023, la municipalité a fait le choix de cibler ses investissements portant prioritairement sur :

- Fiches "Action Cœur de Ville"
- Les actions Sécurité/Mobilité/Voirie,
- Patrimoine/Aménagement,
- Accessibilité,
- Autres.

pour un volume de nouveaux investissements 2023 estimé à 4 600 000 €.

RECETTES :

- * Le FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2022, est estimé à 600 000 €.

- * Les aides financières sollicitées sont :
 - ❖ ETAT :
 - Dans le cadre du Programme "Action Cœur de Ville" :
 - DSIL 2019 : Aménagement Foire expo de Béré (180 000 €)
 - DSIL 2021 : Aménagement de la rue du Château - 2ème Tranche (300 000 €)
 - DSIL 2022 : Aménagement Grande Rue – (270 000 €)

 - DETR 2023 : Aménagement Rue de Verdun (105 000€)

 - ❖ DEPARTEMENT :
 - L'aménagement de la rue du Château (300 000 €)

- * Une autorisation d'emprunt maximum à hauteur de 1 800 000 €.

DEPENSES :


➔ PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

- L'aménagement de la Grande Rue

Dans le cadre du déploiement pluriannuelle du Plan d'Actions Global « Action Cœur de Ville »,

La Ville a décidé de réhabiliter les rues du centre-ville portant des enjeux urbains, paysagers et patrimoniaux majeurs dans la démarche de reconquête de redynamisation du centre-ville.

Dans la continuité de la rue du Château, la première phase de réhabilitation va être programmée fin 2023/début 2024 par des travaux dans la Grande Rue.


 Prévion : 450 000 €

- L'aménagement de la rue du Château (Phase 2)

L'objectif global de requalification des abords du Château est de valoriser ce site remarquable en aménageant de nouveaux espaces publics.

Un aménagement va être réalisé dans la continuité de la promenade du Duc d'Aumale afin de valoriser les pieds des remparts du château.

Cette réorganisation du cheminement est aussi l'occasion de rendre cette séquence accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La rue restera en double-sens de circulation et continuera à être un axe majeur de la circulation automobile. La rue présentera donc une double bande circulaire dédiée avec des trottoirs élargis.

 Prévion : 200 000 €

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2020-2024 :
 Cette OPAH va offrir un service gratuit aux particuliers par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées et au handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

📊 Prévion : 100 000 €

➔ SECURITE/MOBILITE/VOIRIE

- Aménagement de la rue de Verdun (Phase 2)
 Le but de l'aménagement est de pouvoir sécuriser les déplacements cycles et piétons.
 Ce projet sera accompagné par un effacement des réseaux au préalable.

📊 Prévion : 160 000 €

➔ PATRIMOINE /AMENAGEMENT

- Fin d'Aménagement du Parc des exposition de Béré (programme 2023)

📊 Prévion : 800 000 €

➔ L'ACCESSIBILITE

- Programme Ad'AP 2023 :
 L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) est un engagement de mise en accessibilité des bâtiments publics. Un pluriannuel de travaux sur 9 ans a été validé par la Préfecture pour définir les crédits à ouvrir annuellement afin de les réaliser.

Pour 2023, des crédits seront ouverts pour réaliser les travaux dans les bâtiments scolaire et sportifs

📊 Prévion : 150 000 €

➔ AUTRES

- Provision Voirie en complément du PGD, du parcours vélo (700 K€),
- Effacement de réseaux, nouveaux éclairages (253 K€),
- Remplacement d'un bloc modulaire sportif/sanitaire Stade Zone Ouest (200 K€)

- ↳ Fiscalité : Augmentation des taux d'imposition (+4.5 %)
- ↳ DGF : Identique à 2022
- ↳ Dépenses de Fonctionnement : En forte augmentation mais ratios inférieurs à la strate
- ↳ Capacité d'autofinancement : Erosion de la CAF – Objectif de stabilité
- ↳ Situation financière : Saine
- ↳ Encours de Dette et capacité de désendettement : Ratios inférieurs à la strate
- ↳ Emprunt 2023 : 1,8 millions € maximum
- ↳ Investissements 2023 : 4,6 millions €
- ↳ Maintien d'un service élevé à la Population

LES BUDGETS ANNEXES

IV - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 898.00	59 067.29	85.73%
022 - DEPENSES IMPREVUES	88.02		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00		
66 - CHARGES FINANCIERES	5 326.20	4 841.25	90.90%
66 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000.00		
Total	81 322.22	63 908.54	78.59%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	44 159.44	44 159.44	100.00%
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	340 932.02	330 200.12	96.85%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPIATIONS	10.00		
Total	385 101.46	374 359.56	97.21%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté+	Réalisé %
	2022	Report 2022	
001 - Résultat d'investissement reporté	147 886.60	147 886.60	100.00%
020 - DEPENSES IMPREVUES	21.78		
13 - SUBVENTION D'EQUIPEMENTS	10 000.00	9 525.80	95.26%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000.00	22 946.07	91.78%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	559 491.62	531 028.74	94.91%
Total	742 400.00	711 387.21	95.82%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté+	Réalisé %
	2022	Report 2022	
10 - Dotations, fonds et réserves	220 634.22	220 634.22	100.00%
13 - Subvention d'investissement	213 988.00	243 074.50	113.59%
Total	434 622.22	463 708.72	106.69%

Perspectives 2023

Suite aux inspections télévisées préconisées au schéma directeur d'assainissement, il a été identifié des travaux pour réduire des entrées d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

En 2023, des travaux de renouvellement seront exécutés rues Michel Grimault et Vannerie et Victoire ainsi des travaux d'extension du réseau d'assainissement et diverses interventions.

La mobilisation d'un emprunt est envisagée.

V - LE BOWLING

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
011 - Charges à caractère général	24 600.00	4 174.00	16.97%
Total	24 600.00	4 174.00	16.97%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	11 320.79	11 320.79	100.00%
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	26 679.21	26 431.00	99.07%
Total	26 679.21	26 431.00	99.07%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 400.00		
21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	35 327.57		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	23 000.00		
Total	70 733.28	0.00	0.00%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	57 425.57	57 425.57	100.00%
Total	57 425.57	57 425.57	100.00%

VI - LES ENERGIES NOUVELLES

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
011 - Charges à caractère général	1 000.00	580.90	58.09%
022 - Dépenses imprévues	7.63		
65 - Autres charges de gestion courante	20.00		
66 - Charges financières	3 322.37	3 326.19	100.11%
67 - Charges exceptionnelles	650.00	0.00	100.00%
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	7 000.00	6 665.00	100.00%
Total	12 000.00	10 572.09	88.10%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 293.32	9 293.32	100.00%
70 - Ventes produits fabriqués, Prestations	48 800.00	54 988.72	112.68%
77 - Produits exceptionnels	6.68		
Total	58 100.00	64 282.04	110.64%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté+ Report	Réalisé %
	2022	2022	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	34 435.08	34 435.08	100.00%
16-Emprunts et Dettes assimilées	46 100.00	45 947.77	99.67%
23-Immobilisations en cours	12 161.14	12 161.14	100.00%
Total	92 696.22	92 543.99	99.84%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2022	2022	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 596.22	46 596.22	100.00%
Total	46 596.22	46 596.22	100.00%

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230303-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 3/03/2023